

## **NEGOCIATION CONVENTIONNELLE : LE COMPTE N'Y EST PAS !**

La négociation conventionnelle commence réellement à débiter. La Caisse d'Assurance Maladie a enfin mis sur la table des propositions concrètes.

En ce qui concerne les modalités générales : c'est une nouvelle ère qui s'ouvre dans le contrat conventionnel avec la reconnaissance, non seulement du parcours de soins, identifiant clairement médecin traitant mais, également, pour nous, médecins correspondants et c'est aussi le développement de nouvelles modalités d'identification de critères de performance et de leur rémunération. Soyons clairs, il ne s'agit pas de qualité, tous les médecins font, au quotidien, une médecine de qualité, il s'agit simplement d'identifier des critères prouvant que nous essayons d'être le plus performant possible, dans notre système de soins, vis-à-vis de nos patients mais, également, de la gestion de fonds fournis par la collectivité. Il n'y a rien de nouveau, ni de forcément original, puisque de tels éléments ont été déjà déterminés dans des systèmes de soins aussi opposés que le NHS des Anglais extrêmement collectiviste ou les HMO des Américains, extrêmement capitalistiques. A nous de les adapter, par des critères de pertinence choisis d'une manière consensuelle, dans le cadre conventionnel. Nous sommes, dans ce domaine, à l'opposé des critères du CAPI, essentiellement économiques, déterminés unilatéralement par les Caisses d'Assurance Maladie. L'ouverture de paiements à la performance et l'intégration de ces contrats dans la convention étaient une revendication que nous avons faite, au nom de l'U.M.E.S.P.E, depuis plus de deux ans. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'esprit général de ce texte conventionnel.

Par contre, comme d'habitude, surtout pour un premier protocole, le diable est dans les détails et ces détails sont énormes :

- Contrairement aux discussions préliminaires, le nombre de spécialités cliniques pour lesquelles la Caisse d'Assurance Maladie fait des propositions est trop limité. Nous porterons, comme nous l'avons fait officieusement, les revendications que l'U.M.E.S.P.E a colligées auprès des spécialités cliniques, en rappelant qu'il est important de favoriser le regroupement, de prendre en compte le coût de la pratique, la nécessité d'une informatisation des cabinets médicaux et, enfin, en majorant, d'une manière significative, un certain nombre d'actes permettant aux spécialités cliniques de sortir du marasme financier où le blocage imposé, depuis plusieurs années, par le Ministère Bachelot et ceux qui l'ont soutenu, est intolérable. Dans ce cadre, il est évident qu'une première étape de la CCAM clinique est indispensable.
- Absence totale de prise en compte des demandes des spécialités techniques et médico-techniques : La CCAM des actes techniques justifie un nouvel investissement du Gouvernement, comme il a su le faire, en son temps, pour les restaurateurs, comme il le fait, actuellement, pour la Grèce. Ce n'est pas à l'Assurance Maladie de demander à certaines spécialités de se sacrifier pour d'autres, c'est au Gouvernement d'investir dans la médecine libérale de proximité évitant des recours aux urgences et des hospitalisations inutiles, donc coûteuses.
- Enfin, mais ceci était attendu, ce texte n'apporte, actuellement, aucune proposition de revalorisation concrète. Il ne faut pas s'émouvoir, c'est d'ailleurs la tradition républicaine des négociations, où chacun abat ses cartes, étape par étape.
- Nous avons donc notre feuille de route du mois de juillet :

- Le 7 juillet, nous rappellerons à la Caisse d'Assurance Maladie nos propositions, éléments indispensables pour apporter un soutien de l'U.M.E.S.P.E à la future convention.

- Le 20 juillet, nous serons, comme à l'accoutumée, dans une négociation finale, où le Gouvernement devra donner des preuves concrètes de son soutien à la médecine libérale spécialisée de proximité.

- Et, comme de coutume, démocratiquement, le Comité Directeur de l'U.M.E.S.P.E se réunira le vendredi 22 juillet, pour que nous déterminions, tous ensemble, les côtés positifs et les côtés négatifs, et que vous nous donniez vos mandats pour exprimer la position de l'U.M.E.S.P.E dans l'Assemblée Générale de la CSMF du 23 juillet.

Le mois de juillet va être chaud et studieux, nous avons l'habitude de ces négociations sans fin, surtout ne nous laissons pas impressionner par le poujadisme ambiant et l'irresponsabilité de certains syndicats qui ont agi, depuis trois ans, contre les intérêts de la médecine libérale.

**Dr. Jean François REY**



Allons plus loin ensemble

Sur internet [www.scamed.fr](http://www.scamed.fr)

Des **solutions** d'assurance  
**sur mesure** adaptées à **vos besoins**  
professionnels **et** personnels

**SCAMED Assurances**  
15 Rue Eugène Flachat  
75017 Paris  
Tél : **01 55 65 05 60**

**Contactez un conseiller**

**SCAMED Caraïbes**  
3 rue Simon Cottrell  
97233 Schoelcher - Martinique  
Tél : **0596 669 994**

